



Pirouette-Cacahuète

Jardin d'Enfants – Ateliers

&

Pédagogie en Nature

BULLETIN D'INSCRIPTION / Année 2023 - 2024

Nom et prénom de l'enfant :

Date de naissance : __ / __ / 20__

Nationalité de l'enfant :

<i>veuillez cocher</i>	Lundi	Mardi	Mercredi*	Jeudi	Vendredi
Matin 8h - 12h					
Après-midi 13h - 17h		fermé	fermé	fermé	fermé

*** Horaire spécial : 8h30-12h**

Nom et prénom des parents :

Papa :

Maman :

Adresse(s) :

.....
.....

Téléphone papa Prof :

Téléphone maman Prof :

Adresse e-mail papa :

Adresse e-mail maman :

Profession papa :

Profession maman :

Personne(s) à contacter en cas d'absence et coordonnées :

.....

Allergies alimentaires, animaux, plantes, insectes, maladies, autres :

.....

Pédiatre de référence et coordonnées :

.....

Groupes WhatsApp, facebook, site internet

Groupes WhatsApp

Ce moyen de communication permet, pour chaque groupe, d'envoyer des informations et des photos de nos activités afin de vous faire participer à la vie de votre enfant à Pirouette-Cacahuète.

Je souhaite en faire partie selon le(s) jour(s) de présence de mon enfant : oui non

FaceBook/Instagram

Ces liens sont des alternatives « gérées » aux groupes WhatsApp qui sont réservés exclusivement au cercle familial.

Ils sont alimentés par de petits reportages des activités de Pirouette-Cacahuète.

Nous protégeons l'anonymat de votre enfant en floutant le visage de l'enfant.

Site internet

Le site officiel du jardin d'enfants présente les différents ateliers de Pirouette-Cacahuète avec des enfants en activités. Un accord parental est demandé au préalable. Nous protégeons l'anonymat de votre enfant en floutant le visage de l'enfant.

Par notre signature, nous nous engageons à respecter la confidentialité des informations présentes sur les groupes WhatsApp et à ne diffuser aucune photo sur un quelconque réseau social.

Signature des parents : :

Sorties en extérieur & déplacements

J'ai pris connaissance de ligne pédagogique de Pirouette-Cacahuète, mentionnée dans les conditions générales, et j'autorise mon enfant à participer aux sorties organisées.

Signature des parents : :

Association du jardin d'Enfants-Ateliers « Pirouette-Cacahuète » / Route de Cité-Ouest 9 /

1196 Gland / secrétariat : Adm.pirouette.cacahuete@gmail.com

www.pirouette-cacahuete-gland.com /

TARIFS ET ECOLAGE

- Afin de permettre à tous de profiter du jardin d'enfants, l'écolage est calculé selon le **revenu brut annuel cumulé des parents y compris salaires accessoires, primes diverses et allocations familiales** (revenu brut selon récapitulatif de la déclaration d'impôts).
- Une attestation de revenu (copie de la déclaration d'impôts) devra être fournie.
- Les parents vivant en union libre, sont considérés comme un couple marié.
- Pour les indépendants, une copie de leur dernier compte de Pertes et Profits devra être fournie.
- Pour les parents arrivant de l'étranger, une copie du salaire mensuel sera tout d'abord fournie, suivie en fin d'année de la déclaration de salaire transmise aux impôts.
- Les documents doivent être remis au plus tard au 1^{er} juillet avant le début de l'année scolaire. En cas de dossier manquant ou incomplet à cette date, le tarif B sera appliqué. Les données soumises seront bien entendu traitées dans la plus stricte confidentialité.
- L'année scolaire commence et fini à la même date que l'école. Les vacances correspondent au calendrier scolaire vaudois et ne sont pas déduites du prix de l'écolage.
- Les conditions d'annulation, changement, diminution de fréquentation sont définis dans le règlement.

Barèmes salariales (les documents demandés ne concernent que la classe A)

Tarifs 2023 - 2024			
Revenu total brut annuel en CHF De / à		Tarif	Prix mensuel pour 1 période par semaine
0	98'000.00	A	168.00
98'000.01	Et plus	B	200.00

Merci de mettre une X dans la classe concernée

Exemple : Classe A Tarif pour deux périodes par semaine = 168.- x 2 = 336.- par mois.

- Des frais d'inscription de CHF 50.- par enfant sont perçus chaque année avec le versement du premier écolage.
- Nous bénéficions de places de dépannage et d'urgence. Il est possible de venir une/des demi-journées en plus, en s'annonçant si possible le jour d'avant, ou le matin même par téléphone. Ce service est facturé CHF. 50.- la période.

Association du jardin d'enfants « Pirouette-Cacahuète »

Le jardin d'Enfants-Ateliers « Pirouette-Cacahuète » est constitué en Association. En inscrivant votre enfant, vous devenez automatiquement membre de l'Association et serez donc invités à participer à l'Assemblée Générale de cette dernière. Les statuts sont consultables sur le site internet www.pirouette-cacahuete-gland.com.

La cotisation annuelle à l'Association du jardin d'enfants se monte à CHF. 60.- par famille.

Par votre signature, vous confirmez avoir pris connaissance des tarifs et conditions générales, ainsi que du règlement consultable sur le site internet www.pirouette-cacahuete-gland.com. et les acceptez.

Lieu et Date :

Signature (s) du (des) parent (s) :

.....

PS : Les frais d'inscription de Frs 50.— par enfant et la cotisation de Frs.60.— par famille sont à régler avec la 1ère mensualité sur notre compte IBAN : CH87 0022 8228 1627 6340 E

Merci de renvoyer les documents à l'adresse du secrétariat.

**Association du jardin d'Enfants-Ateliers « Pirouette-Cacahuète » / Route de Cité-Ouest 9 /
1196 Gland / secrétariat : Adm.pirouette.cacahuete@gmail.com**

TARIFS ET CALENDRIER

Merci de conserver les documents suivants

Tarifs

Afin de permettre à tous de profiter du jardin d'enfants, l'écolage est calculé selon le revenu brut cumulé des parents y compris salaires accessoires, primes diverses et allocations familiales (revenu brut selon récapitulatif de la déclaration d'impôts).

Ecolage

La tarification est établie selon un barème salarial de base défini par l'OAJE. Afin, de permettre à tous de profiter du jardin d'enfants, nous avons choisi un barème établi que sur deux tranches salariales avec un tarif horaire adapté au coût de la vie, ce qui représente un passage de frs. 9,33/h à frs. 11,20/h pour le tarif de base.

Tarifs 2023 - 2024			
Revenu total brut annuel en CHF De / à		Tarif	Prix mensuel pour 1 période par semaine
0	98'000.00	A	168.00
98'000.01	Et plus	B	200.00

Tarif barème salarial A

1 période par semaine	frs. 168.-/mois
2 périodes par semaine	frs. 336.-/mois
3 périodes par semaine	frs. 504.-/mois
4 périodes par semaine	frs. 672.-/mois
5 périodes par semaine	frs. 840.-/mois

Tarif barème salarial B

1 période par semaine	frs. 200.-/mois
2 périodes par semaine	frs. 400.-/mois
3 périodes par semaine	frs. 600.-/mois
4 périodes par semaine	frs. 800.-/mois
5 périodes par semaine	frs. 1000.-/mois

L'année scolaire est identique au calendrier scolaire vaudois ainsi que les vacances.

Ces dernières ne sont pas déduites du prix de l'écolage.

Les absences et vacances doivent être annoncées et ne peuvent être déduites du prix de l'écolage ni être remplacées.

Calendrier des vacances scolaires

Vacances scolaires 2023

Vacances d'été	: du samedi 1 ^{er} juillet au dimanche 20 août 2023
Jeûne fédéral	: lundi 18 septembre 2023
Vacances d'automne	: du samedi 14 octobre au dimanche 29 octobre 2023
Vacances de Noël	: du samedi 23 décembre 2023 au dimanche 7 janvier 2024

Vacances scolaires 2024

Vacances de février	: du samedi 10 février au dimanche 18 février 2024
Vacances de Pâques	: du vendredi 29 mars au dimanche 14 avril 2024
Pont de l'Ascension	: du jeudi 9 mai au dimanche 12 mai 2024
Lundi de Pentecôte	: lundi 20 mai 2024
Vacances d'été	: du samedi 29 juin au dimanche 18 août 2024
Jeûne fédéral	: lundi 16 septembre 2024
Vacances d'automne	: du samedi 12 octobre au dimanche 27 octobre 2024
Vacances de Noël	: du samedi 21 décembre 2024 au dimanche 5 janvier 2025

REGLEMENT ET INFORMATIONS

Horaires

Le jardin d'Enfants-Ateliers « Pirouette-Cacahuète » accueille les enfants dès 24 mois.

Il est ouvert :

- Tous les matins de 8H.00 à 12h.00
- Le lundi après-midi de 13h00 à 17h00
- Le mercredi matin (extérieur) 8h30 à 12h00

La finance annuelle d'inscription s'élève à Frs. 50.- par enfant et Frs 60.- par famille pour la cotisation à l'association payable avec la première mensualité.

La cotisation est payable 1 seule fois par famille s'il y a plusieurs enfants inscrits.

Ecolage

L'écolage est payable mensuellement au plus tard 15 jours avant le mois en cours.

L'année scolaire commence et se termine comme l'école publique. Les vacances correspondent au calendrier scolaire et ne sont pas déduites du prix de l'écolage.

Absences

Les absences et vacances doivent être annoncées et ne peuvent être déduites du prix de l'écolage ni être remplacées.

En cas de maladie grave ou hospitalisation 50% de l'écolage sera déduit dès la deuxième semaine d'absence de l'enfant, ceci sur présentation d'un certificat médical.

Annulation/changement/résiliation

Il est possible d'annuler une nouvelle inscription sans frais jusqu'au 30 avril (pour la nouvelle année scolaire). Passé ce délai, un mois d'écolage pour le nombre de matinées réservées sera dû au jardin d'enfants et payé avant le 31 août.

Si un enfant quitte le jardin d'enfants en cours d'année ou s'il diminue ses jours de présence, les responsables doivent être avertis 1 mois à l'avance par courrier et l'écolage sera dû pour trois mois.

Assurances

L'enfant doit obligatoirement être assuré pour les accidents et couvert par une assurance responsabilité civile.

Vous voudrez bien nous faire parvenir les attestations de vos assureurs, Responsabilité Civile, maladie accident, qui stipulent que votre enfant est bien assuré (l'attestation doit indiquer expressément le nom de votre enfant et la date de naissance).

Maladie

Un enfant souffrant de fièvre, grippe, diarrhée, conjonctivite, ne peut pas être accueilli en collectivité. En cas de doute, les parents prendront contact avec les responsables.

Vol

Pirouette Cacahuète décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration des objets personnels.

Matériel à fournir à la rentrée

Chaque enfant a un casier personnel à sa disposition dans lequel doivent se trouver :

- Une paire de pantoufles faciles à enfiler ou des chaussettes anti-glisse.
- Des habits de rechange (! taille et saison).
- Des couches culotte si nécessaire.
- Une photo **récente** de l'enfant (celle-ci sera collée sur son casier).

Merci de bien vouloir :

- Indiquer le nom de l'enfant sur les pantoufles et les vestes
- Habiller et chausser votre enfant de manière pratique (pas de ceinture, bretelles ou salopette) afin de faciliter son autonomie (s'habiller, aller au WC etc.).

Collation

La collation ainsi que la boisson sont fournies par le jardin d'enfants.

Le mercredi matin : l'enfant apporte un sandwich dans un **petit** sac à dos. La boisson est fournie par les responsables.

Merci de respecter la règle du « sandwich » salé ou sucré. Le sandwich prend son rôle de lien avec la maison, reconforte et apporte une collation adaptée à une matinée active en extérieur.

Gâteau, chocolat, sucrerie, fruit ne sont pas pratiques, merci de ne pas les ajouter dans le sac à dos.

Parfois, le goûter est confectionné ou cuisiné en nature par le groupe. Les parents sont avisés par le biais du programme.

Anniversaire ou autre : il est possible d'amener un gâteau pour fêter l'anniversaire de son enfant en avisant les responsables au préalable.

Il est impératif de transmettre les problèmes d'allergies alimentaires.

Protection de l'image

Toutes les photos d'enfants prises au sein du jardin d'enfants restent impérativement à usage privé et ne doivent apparaître sur aucun réseau social en dehors du cadre mentionné sur la fiche d'inscription.

Une signature parentale est demandée sur la fiche d'inscription concernant les groupes WhatsApps et réseaux sociaux.

Sorties en extérieur et déplacements

La ligne pédagogique englobe des sorties en extérieur.

Par souci de bien-être et sécurité, il est important que l'enfant soit vêtu et équipé de manière adaptée à la météo et bénéficie des protections de prévention demandées par les éducatrices (crème solaire, sprays etc.).

Les informations sont transmises aux parents par le programme hebdomadaire affiché au jardin d'enfants ainsi que sur le groupe WhatsApp. Le cas échéant, si l'enfant n'est pas correctement équipé, l'équipe éducative se réserve le droit de refuser ce dernier et ceci sans compensation de la période.

En aucun cas, l'équipe éducative est responsable d'une piqûre d'insecte ou d'une allergie.

Une signature parentale est demandée sur la fiche d'inscription, autorisant l'enfant à participer aux sorties en général.

Les parents peuvent être amenés à déposer et / ou reprendre leur enfant à un lieu de rendez-vous différent du jardin d'enfants. Pour des raisons d'intérêt, certaines sorties sont décentrées. Le bus, le train ou le covoiturage sont des modes de transport usuellement utilisés.

Une signature parentale est demandée sur la fiche d'inscription.

DEPART

Si les parents ne viennent pas eux-mêmes chercher leur/s enfant/s, ils sont priés d'avertir les responsables. Aucun enfant ne sera remis à une tierce personne si les responsables n'ont pas été informés.

DEPANNAGE

Nous pouvons prendre un enfant en dépannage ou en plus, pour autant qu'un enfant inscrit soit absent, en s'annonçant si possible le jour d'avant ou le matin même par téléphone.

Pirouette-Cacahuète : 022 364 61 06

Agnès : 079 531 38 08

Ce service est facturé Frs 50.- la demi-journée.

Jardin d'Enfants-Ateliers « Pirouette-Cacahuète » / 022 364 61 06 / Route de Cité-Ouest 9 / 1196 Gland

Secrétariat : Adm.pirouette.cacahuete@gmail.com / www.pirouette-cacahuete-gland.com